



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/24  
8 juin 2004

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quarante-troisième réunion  
Genève, 5 – 9 juillet 2004

**AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ONUDI  
POUR L'ANNÉE 2004**

**OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS**

1. L'ONUDI demande que le Comité exécutif approuve les amendements à son programme de travail 2004 pour un montant de 170 333 \$US, plus des coûts d'appui à l'agence de 12 775 \$US.

2. Le Tableau 1 ci-dessous présente les activités proposées dans les amendements du programme de travail de l'ONUDI :

Table 1: Amendements au Programme travail de l'ONUDI

Pays	Activité/Projet	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
<b>SECTION A: ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE</b>			
<b>I. Préparation de projet</b>			
Cameroun	Préparation d'un projet dans le secteur de la réfrigération	25 000	25 000
Chine	Préparation d'un plan d'élimination de la consommation du bromure de méthyle	20 000	20 000
Cuba	Préparation d'un projet d'élimination de l'utilisation du bromure de méthyle (horticulture)	30 000	30 000
Total partiel pour la préparation de projet:		75 000	75 000
<b>II. Projet de prorogation du renforcement des institutions:</b>			
<b>Tonnes PAO</b>			
Bosnie Herzégovine	Projet de prorogation du renforcement des institutions: phase II	n/a	95 333
Total partiel pour les projets de renforcement des institutions:		95 333	95 333
Total partiel		170 333	170 333
Coûts d'appui Agence (7,5 %):		12 775	12 775
Total:		183 108	183 108

**SECTION A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE****I : Préparation de Projet****Recommandation du Secrétariat du Fonds**

3. Le secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale des activités de préparation de projet mentionnées au Tableau 1 ci-dessus ainsi que les niveaux de financement indiqués.

**II: Prorogation du projet de renforcement des institutions**

(a) Bosnie-Herzégovine (phase II) 95 333 \$ US

Description du projet

1. La description du projet de renforcement institutionnel en ce qui concerne ce pays figure à l'Annexe I du présent document.

Observations du Secrétariat du Fonds

2. La Bosnie-Herzégovine a déclaré pour 2003 une consommation de 230 tonnes POA des substances du Groupe I de l'Annexe A (CFC); cette quantité est inférieure à la limite convenue (235,3 tonnes PAO) en vertu de la Décision XIV21 de la Quatorzième réunion des Parties.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

3. Le Secrétariat du Fonds recommande pour approbation globale, l'activité susmentionnée dans le Tableau 1 et au niveau de financement indiqué. Il est demandé au Comité exécutif d'exprimer les observations suivantes au Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine.

“Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de prorogation du projet de renforcement institutionnel de la Bosnie-Herzégovine et a noté avec appréciation que la Bosnie-Herzégovine a présenté au Comité de mise en œuvre, conformément à la Décision XIV/21 de la Quatorzième réunion des Parties, son plan d'action comportant des objectifs assortis de délais précis, en vue d'assurer un prompt retour à la conformité ; le Comité exécutif a noté par ailleurs que le niveau de consommation de ce pays pour l'année 2003, tel que déclaré au Secrétariat de l'ozone, est inférieur au niveau de référence. Ainsi, le Comité exécutif note que dans le cadre du projet de renforcement institutionnel, la Bosnie-Herzégovine a pris des mesures significatives pour éliminer sa consommation de SAO. Ces mesures incluent: l'intensification des activités de sensibilisation, l'organisation des séminaires pour les intervenants, la mise en place d'un système pour la collecte et la surveillance des informations sur la consommation des SAO et l'élaboration d'une réglementation environnementale appropriée. Le Comité exécutif encourage fortement les efforts que la Bosnie-Herzégovine met en oeuvre pour réduire sa consommation de CFC. Le comité exécutif s'attend par conséquent à ce qu'au cours des deux prochaines années, la Bosnie-Herzégovine poursuive avec grands succès la mise en oeuvre de son programme de pays et des activités de son plan de gestion des frigorigènes afin de réduire davantage les niveaux actuels de sa consommation de CFC”.



## Annexe I

### PROPOSITIONS DE PROJET DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

#### Bosnie-Herzégovine: Prorogation du renforcement des institutions

<b>Résumé du projet et profil de pays</b>	
Agence d'exécution:	ONUDI
Montant initialement approuvé: Phase I: Mars 1999	110 000
<b>Total</b>	<b>110 000</b>
Montant demandé pour la prorogation (\$US):	95 333
Montant recommandé pour approbation (\$US)	95 333
Coûts d'appui Agence (\$US)	7 150
Coût total du renforcement institutionnel Phase II au Fonds multilatéral	102 483
Date d'approbation du programme de pays	1998
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (s'il y a lieu)	1999
Total de la plus récente consommation de SAO déclarée (2003) (tonnes PAO)	247,58
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):	
(a) Groupe I Annexe A (CFC) (Moyenne 1995-1997)	24,20
(b) Groupe II Annexe A (Halons) (Moyenne 1995-1997)	5,20
(c) Groupe II Annexe B (Tétrachlorure de carbone (Moyenne 1998-2000)	-
(d) Groupe III Annexe B (Chloroforme de méthyle) (Moyenne 1998-2000)	1,5
(e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)	3,5
Plus récente consommation des substances règlementées (2003) (tonnes PAO):	
(a) Groupe I Annexe A (CFC)	230
(b) Groupe II Annexe A (Halons)	4,14
(c) Groupe II Annexe B (Tétrachlorure de carbone)	-
(d) Groupe III Annexe B (Chloroforme de méthyle)	3,60
(e) Groupe I Annexe C (HCFC)	-
(f) Annexe E (Bromure de méthyle)	9,84
Montant approuvé pour les projets (\$US)	2 496 456
Montant décaissé (à la date de décembre 2003) (\$US):	368 067
SAO à éliminer (tonnes PAO)	125,8
SAO éliminées (à la date de décembre 2003) (tonne PAO)	-

#### Rapport périodique

1. Au cours de la période considérée, l'Unité nationale de l'ozone de Bosnie-Herzégovine a été mise en place et consolidée. L'Unité nationale de l'ozone a révisé et mis à jour le programme de pays en vue de sa présentation au Gouvernement pour examen. Les premières mesures en vue de la mise en place d'un système chargé de la collecte et de la surveillance des informations sur la consommation des SAO ont été prises. L'Unité nationale de l'ozone a également préparé un modèle institutionnel de base en vue de l'introduction d'un système de permis d'importation de SAO. La préparation d'un projet de textes réglementaires se trouve actuellement à sa phase finale. L'unité nationale de l'ozone a participé aussi à la préparation et à l'élaboration d'une législation sur la protection de l'environnement ainsi qu'à la création d'une agence de l'environnement. L'Unité nationale de l'ozone a par ailleurs organisé plusieurs tables rondes et

présentations publiques qui ont attiré une bonne audience, et a publié des brochures pertinentes. De nombreuses déclarations et interviews ont été aussi diffusées sur plusieurs stations locales de radio et de télévision.

2. Les locaux de l'Unité nationale de l'ozone sont situés au Ministère d'État chargé du commerce extérieur et des relations économiques, lequel fait aussi office de Ministère d'État chargé de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles. En septembre 2002, un Sous-comité directeur national chargé de la protection de la couche d'ozone a été institué par une décision du Comité directeur national chargé de l'environnement et du développement durable. Les dix membres de ce Sous-comité directeur sont des représentants des institutions gouvernementales, des utilisateurs de SAO (entreprises) et des ONG, ainsi que des experts indépendants. Alors que le Sous-comité directeur joue le rôle de superviseur direct de l'Unité nationale de l'ozone, le plan de travail opérationnel annuel de l'Unité de l'ozone fait partie du plan de travail opérationnel du Ministère du commerce extérieur et des relations économiques.

3. L'Unité nationale de l'ozone de la Bosnie-Herzégovine a été l'un des initiateurs de la mise en place du réseau régional pour l'Europe et l'Asie centrale et était directement impliquée dans la préparation du programme de travail de ce réseau ainsi que du document de projet pendant les deux premières années de son fonctionnement.

#### Plan d'action

4. Au cours de la prochaine intersession, l'Unité nationale de l'ozone de la Bosnie-Herzégovine va poursuivre ses activités d'élaboration de mesures politiques et réglementaires en vue de la mise en oeuvre du Protocole de Montréal. Une attention particulière sera accordée à la ratification de l'Amendement de Beijing, à l'application du système de surveillance, à l'élaboration et à l'adoption de la loi sur l'environnement par le Parlement national, ainsi qu'à l'adoption de la loi relative aux taxes sur l'utilisation des CFC et de la loi interdisant l'importation des équipements contenant du CFC. La promotion des activités de sensibilisation et l'organisation des ateliers de formation des agents de douanes et des techniciens d'entretien en réfrigération se poursuivront dans le cadre du plan de gestion des frigorigènes.



**UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION**

43rd Executive Committee of the  
Multilateral Fund for the Implementation  
of the Montreal Protocol

UNIDO 2004 Work Programme  
Amendment

IMPLEMENTING AGENCY: UNIDO								
Item	Country	Title of Project	Sector	Type	Requested Amount US\$ in Work Programme 2003 (excl. A.S.C.)	Requested Amount US\$ in Work Programme 2003 (incl. A.S.C.)	D ( u m r o a n t t i h o n )	ODP tonnes to be phased out by INV project
<b>Institutional Strengthening</b>								
1	Bosnia and Herzegovina	Renewal of Institutional Strengthening, Phase II	SEV	INS	95,333	102,483	24	
<b>Project Preparation</b>								
1	Cameroon	Project preparation in refrigeration	REF	PRP	25,000	26,875	12	80.00
1	China	Preparation of an MB consumption phase-out plan	FUM	PRP	20,000	21,500	12	1,800.00
1	Cuba	Project preparation to eliminate methyl bromide consumption (horticulture)	FUM	PRP	30,000	32,250	12	
4		<b>Total</b>			<b>170,333</b>	<b>183,108</b>		<b>1,880.00</b>